



# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, qu'à la séance régulière du conseil municipal qui sera tenue le 10 février 2026 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Donat, situé au 490 de la rue Principale, une demande de dérogation mineure concernant la propriété constituée du lot 5 811 293, du cadastre du Québec, située au 248, chemin du Lac-Tire, sera présentée.

La demande de dérogation mineure numéro 2025-0075, présentée par Jo Ann Saltarelli, est à l'effet de permettre la dérogation suivante, visant l'agrandissement projeté d'une habitation unifamiliale isolée :

**Norme :** Aux termes du *Règlement de zonage numéro 15-924*, à la grille des usages et normes de la zone VR-9, pour un usage habitation, le coefficient d'emprise au sol maximal est fixé à 15 % ;

**Dérogation demandée :**

a) Permettre que, suite à la construction de l'agrandissement projeté, le coefficient d'emprise au sol soit de 21.33 % ;

**Norme :** Aux termes du *Règlement de zonage numéro 15-924*, à la grille des usages et normes de la zone VR-9, pour un usage habitation, la marge latérale est fixée à 5 mètres ;

**Dérogation demandée :**

b) Permettre que, suite à sa construction, le bâtiment principal projeté soit situé à une distance de 2.67 mètres de la ligne latérale ;

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Donat, ce 23 janvier 2026

Signé : Mickaël Tuilier

Mickaël Tuilier,  
Directeur général et greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Mickaël Tuilier, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 23 janvier 2026, entre 8 h 00 et 12 h 00.

En foi de quoi, je donne  
ce certificat le 23 janvier 2026

Mickaël Tuilier, directeur général et greffier-trésorier



# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, qu'à la séance régulière du conseil municipal qui sera tenue le 10 février 2026 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Donat, situé au 490 de la rue Principale, une demande de dérogations mineures concernant la propriété constituée du lot 5 810 525, du cadastre du Québec, située sur le chemin du Lac-Boeuf, sera présentée.

La demande de dérogations mineures numéro 2025-0079, présentée par Marjorie Côté et Nicolas Ougas, représentants de Domaine Oxmoor inc., est à l'effet de permettre les dérogations suivantes, visant un chemin projeté :

**Norme :** Aux termes du *Règlement de lotissement numéro 15-927*, article 4.4.2., paragraphe 1, la pente longitudinale d'une nouvelle rue doit être d'un maximum de 12 % sauf pour une longueur maximale de 100 m où elle pourra atteindre 15 % à la condition que cette pente soit située dans une portion rectiligne du chemin et soit immédiatement précédée d'une pente d'un maximum de 8 %, en amont et en aval, sur une distance d'au moins 50 m ;

**Dérogations demandées :**

- a) Permettre que la longueur de la pente de 15 % du chemin projeté soit de 162 mètres entre le chaînage 0+408 et 0+570 ;
- b) Permettre qu'une partie du chemin projeté présentant une pente de 15 % soit aménagée dans une section en courbe entre le chaînage 0+050 et 0+070 ;
- c) Permettre que la distance de transition en amont d'une pente de 15 % soit de 30 mètres entre le chaînage 0+014 et 0+044 du chemin projeté ;

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Donat, ce 23 janvier 2026

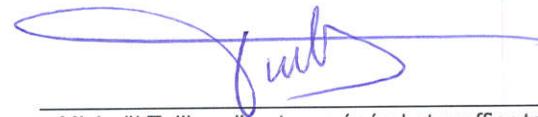
Signé : Mickaël Tuilier

Mickaël Tuilier,  
Directeur général et greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Mickaël Tuilier, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 23 janvier 2026, entre 8 h 00 et 12 h 00.

En foi de quoi, je donne  
ce certificat le 23 janvier 2026



Mickaël Tuilier, directeur général et greffier-trésorier